



**ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE
LA PROVINCE DE L'ONTARIO, CANADA
REPRÉSENTÉE PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES FRANCOPHONES
ET
LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, CANADA
REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE
SUR L'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS DE COLLABORATION**

I. PRINCIPES ET OBJECTIFS

RECONNAISSANT la vitalité et le potentiel des communautés francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick;

RECONNAISSANT les valeurs communes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, leurs forces, leurs défis et leur engagement envers le développement continu de leurs communautés francophones respectives;

RECONNAISSANT que la francophonie constitue un atout social, culturel et économique significatif et un levier de développement important à l'échelle nationale et internationale;

Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Nouveau-Brunswick (ci-après « les participants ») déclarent leur intention de renforcer leur relation de collaboration et de conclure l'entente de partenariat qui établit un cadre pour la poursuite de ces objectifs communs, et plus particulièrement :

- A. de stimuler et de promouvoir les échanges économiques, éducatifs et culturels dans le cadre de leur francophonie commune;
- B. d'échanger des renseignements et des meilleures pratiques à cet effet et relativement aux services en français;

- C. d'accroître la coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur, du développement économique et communautaire, des arts et de la culture, du secteur numérique et des communications, du tourisme, du secteur de la jeunesse, de l'éducation en langue française et de tout autre domaine permettant d'appuyer les objectifs suivants :
- i. soutenir la vitalité des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario;
 - ii. développer des collaborations structurées qui contribueront à protéger et à promouvoir la culture et le patrimoine francophones;
 - iii. appuyer la francophonie économique en favorisant la mise en relation des entrepreneurs francophones, l'exploration de nouveaux marchés et l'innovation entrepreneuriale.

INSPIRÉE par l'esprit d'innovation, de coopération, de renforcement des liens et par les retombées sociales et économiques potentielles, la présente déclaration :

CONFIRME l'engagement des participants à renforcer leur relation et à travailler ensemble pour cerner des domaines concrets de collaboration pouvant appuyer leur vision commune.

II. DOMAINES DE COLLABORATION

Dans un esprit d'intérêt mutuel, les participants partagent l'intention de collaborer dans les secteurs suivants :

- a) Recherche et enseignement supérieur
- b) Développement économique francophone incluant le développement communautaire et le tourisme
- c) Services en français
- d) Art et culture
- e) Secteur de la jeunesse et éducation en langue française
- f) Communication et technologie numérique

III. FORMES DE COLLABORATION ET ACTIVITÉS

Les participants ont convenu que chacun mènera des activités comprenant notamment, sans s'y limiter, ce qui suit :

1. Les participants s'efforcent de créer et de faciliter des occasions réciproques d'échange d'idées ainsi que des pratiques et processus opérationnels. Ces échanges peuvent prendre diverses formes et porter sur la culture, l'éducation, le tourisme et l'économie, créant ainsi un dialogue continu et une meilleure compréhension des divers besoins des communautés francophones, contribuant par le fait même à renforcer les relations provinciales.
2. Les participants s'efforcent de promouvoir des liens étroits entre les organisations et les programmes de soutien à la recherche dans leurs territoires respectifs, en vue de favoriser des projets de recherche conjoints et des échanges dans le secteur de la recherche. Les activités pourraient viser à accroître la visibilité des établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario et au Nouveau-Brunswick qui offrent des programmes en langue française.
3. De plus, les participants s'efforcent de partager et de promouvoir les pratiques nouvelles et existantes soutenant la jeunesse francophone, ainsi que les secteurs des arts, de la culture, du numérique, de l'éducation en langue française et relativement aux services en français de chaque province.
4. Les activités pourraient notamment comprendre des efforts visant à réunir des artistes, des organismes culturels, des producteurs et des diffuseurs de leurs provinces respectives, dans les diverses disciplines artistiques. Dans le domaine de l'éducation de langue française, des activités de collaboration pourraient être incluses afin de promouvoir les échanges entre les jeunes et les organismes de soutien à la jeunesse.

IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente entente ne crée aucun engagement financier ciblé. Les participants entendent financer leurs propres activités conformément à leurs budgets et priorités respectifs.

La présente entente n'est pas un contrat juridiquement contraignant, mais plutôt l'expression de l'intention de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick de collaborer en vue de faire progresser des domaines de coopération mutuellement bénéfiques. Elle ne crée ni ne modifie aucun droit, obligation ou responsabilité de nature juridique ou financière pour les participants.

V. DISPOSITIONS FINALES

La présente entente n'est pas un contrat ou un traité exécutoire et ne confère donc aucun droit juridique aux participants ni à aucun tiers, et elle n'engage pas juridiquement les participants ou un tiers.

La présente entente entre en vigueur à la date de signature ci-dessous. Elle demeure en vigueur pendant cinq ans. À son expiration, à moins d'avis contraire des parties, l'entente se renouvelle automatiquement aux mêmes conditions et pour la même période. L'un ou l'autre des participants peut résilier la présente entente en donnant un préavis écrit de 60 jours à l'autre participant.

La présente entente est rédigée en double exemplaire, en français et en anglais, chaque version étant également valide.

EN FOI DE QUOI, les soussignés dûment autorisés par leur gouvernement respectif ont signé la présente entente.

Signé dans la ville de Winnipeg, Manitoba, Canada, le 25 juin 2026.

(Original signé par)

(Original signé par)

Natalia Kusendova-Bashta

Robert Gauvin

Ministre des Affaires francophones du
gouvernement de l'Ontario

Ministre responsable de la Francophonie
du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Date

Date